

JURIDIQUE

Comprendre et maîtriser l'organisation
de la justice européenne et
française

Vendredi 16 décembre 2011

10h - 17h

Restaurant « L'arrosoir » - Encasse-les-thermes
(localisation au dos)

Formation gratuite, sur inscription préalable, à destination des membres
du réseau FNE Midi-Pyrénées

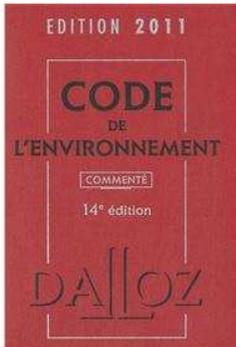
**Présentation théorique de la différence entre les juridictions
administratives et les juridictions judiciaires et européennes**

Objectif : permettre aux bénévoles non juristes de poser toutes les questions auxquelles
ils ont pu être confrontés lors de leurs actions au niveau local.

**Mise en pratique des éléments théoriques examinés le matin en
travaillant sur des cas pratiques au sein d'un groupe de travail de cinq
personnes**

Exemples : comment réagir face à la délivrance du permis de construire dans une zone
non-constructible ? action devant le juge administratif ? devant le juge judiciaire ?
comment faire ? où chercher des textes législatifs ? l'action est-elle opportune ?

**Mise en commun du travail permettant de comparer et mutualiser les
démarches explorées par chaque groupe**



© Horizon Pluriel
© mac4ever.com

Intervenante :
Alexandra Delacourtie,
chargée de mission du réseau
juridique, FNE

Inscriptions auprès de
Caroline Olivier
Chargée de mission formations
c.olivier@fne-midipyrenees.fr
05.34.31.97.60

Comment se rendre à Encausse-les-Thermes ? (près de Saint-Gaudens)



**La salle de réunion est située dans le restaurant
« L'arrosoir » face aux thermes**

Repas du midi (formule à 16 €) :
Charcuteries de l'Aveyron et crudités
Couscous ou tripoux ou basses côtes frites/salade
Plateau de fromage
Dessert (au choix parmi 3)
Vin et café compris

En voiture :

Prendre l'autoroute A64
Sortie St Martory/ Aspet
Suivre direction Aspet
Avant Aspet, prendre à droite, direction
Ganties/Barbazan/Encausse-les-Thermes

1h06 depuis Tarbes
1h11 depuis Toulouse
1h29 depuis Foix

